

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

**Présents :** A. ESCURET, C. CORDIER, C. COURTENS, E. CREBASSA, J. MARCOUYRE, A. BOISSEZON, J. BOUISSON, M.P. CANNAC, R. CAHUZAC, R. CEBE, J.M. VISSAC, D. WEBB.

**Procuration :** C. TARRAGA à R. CEBE, J. OURADOU à R. CAHUZAC, A. GUIBLAIN à D. WEBB.

**Secrétaire de séance :** C. COURTENS.

**Début de la séance :** 19h00.

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 MAI 2018

R. CAHUZAC relève que deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour ce qui est illégal. Mme le Maire souligne le caractère d'urgence de ces deux points : recrutement CDD pour entretien et contrat de maintenance lié à l'achat de défibrillateurs. Il fait remarquer également qu'il ne comprend pas la phrase du compte-rendu résumant les propos de Madame le Maire qui affirme que le fait qu'un enregistrement soit fait « à l'insu de plusieurs conseillers municipaux est susceptible de troubler le bon déroulement des débats ». Des membres du Conseil réitèrent devant M. CAHUZAC leur surprise et leur désapprobation d'avoir été enregistrés à leur insu. Il déplore enfin que les noms des deux élus qui se sont abstenus au point 1 (séance du 2 mai) n'aient pas été mentionnés.

**Vote :** POUR 9 (ESCURET, CORDIER, MARCOUYRE, COURTENS, CREBASSA, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB) CONTRE 4 (CAHUZAC, CEBE, OURADOU, TARRAGA) ABSTENTION 1 (CANNAC)

### 2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 2018/2019 ACCOMPAGNEMENT BUS SCOLAIRE – TRAJET MONS LA TRIVALLE – OLARGUES – ALLER / RETOUR

Madame le Maire informe le conseil municipal que le règlement départemental du transport scolaire stipule qu'il est obligatoire pour les bus de grande capacité transportant de jeunes enfants (maternelle ou élémentaire) d'avoir recours à un accompagnateur adulte.

Pour des raisons pratiques, la commune de MONS LA TRIVALLE mettrait à disposition un accompagnateur bus (6h par semaine et 24 h par mois maximum avec possibilité d'heures complémentaires en cas de besoin), et le Syndicat intercommunal des Ecoles d'Olargues s'engage à rembourser les salaires versés au titre de la mise à disposition. Madame le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition de personnel pour l'année scolaire 2018/2019 avec le SIDE0.

Arrivée d'Anne BOISSEZON à 19h19.

**Vote :** POUR Unanimité soit 15 voix

### 3. RECRUTEMENT ACCOMPAGNATRICE BUS

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter le personnel nécessaire pour l'accompagner le bus scolaire 2018/2019.

R. CEBE demande à Mme le Maire de lui apporter des précisions sur le statut de l'agent. Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un CDD avec de fait un statut de contractuel.

**Vote :** POUR Unanimité soit 15 voix

### 4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre le recrutement d'un agent. Cette modification est préalable au recrutement, la création d'emploi correspondant au grade de recrutement. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 mai 2018, la modification concerne la création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique

territorial 35/35.

**Vote : POUR Unanimité soit 15 voix**

#### **5. CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet d'ENEDIS consiste à supprimer le réseau aérien Moyenne Tension et de le remplacer pour un réseau souterrain, afin de fiabiliser la distribution électrique. Ces deux conventions concernent la pose des transformateurs au « hameau de La Coste » et « Recoulès ». Ils seront implantés sur les unités foncières cadastrées C322 et B2793. Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions de servitudes avec ENEDIS. Elle ajoute que d'autres conventions de ce type devront être prises au fur et à mesure de l'avancée des travaux. C. COURTENS rappelle l'intérêt de l'ensemble de ce projet d'enfouissement du 20 000 Volts et le travail qu'il a mené sur l'impact esthétique de l'implantation des nouveaux transformateurs dans les hameaux. R.CAHUZAC et R. CEBE font remarquer que pour l'instant, seul un propriétaire de la commune a refusé de collaborer à cette opération.

**Vote : POUR Unanimité soit 15 voix**

#### **6. DELIBERATION POUR LIGNE DE TRESORERIE OU EMPRUNT SUR BUDGET PRINCIPAL**

Du fait de la réalisation de travaux d'investissement importants pour l'année 2018, et notamment ceux du dispositif TEPCV-CEE, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de contracter une ligne de trésorerie de 60000 €. Elle précise qu'un certain nombre de subventions sont en attente, que cette période est toujours un peu critique en matière de trésorerie vu que les recettes du tourisme (camping, parking des Gorges) ne sont pas encore rentrées. Elle soumet au Conseil Municipal les deux propositions reçues d'organismes bancaires et propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant mis à disposition : 60 000 €

Durée : 1 an

Index : EURIBOR 3 mois moyenné flooré à zéro/Marge : + 1,27 %

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat.

**Vote : POUR (ESCURET, CORDIER, MARCOUYRE, COURTENS, CREBASSA, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB) CONTRE (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU, TARRAGA)**

#### **7. DELIBERATION POUR CONVENTION AVEC L'ANFR POUR PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LE RELAIS MAS DE RÊMES**

Madame le Maire informe le conseil que du fait du transfert de la bande des 700 Mhz vers la téléphonie mobile, des actions techniques sont à mener sur l'émetteur « Mas de Rêmes » via un prestataire. Cet émetteur est concerné par la phase N°8 de ces opérations fixée au 06/11/2018. Le coût des travaux peut faire l'objet de remboursements, voire de préfinancements par les services de l'ANFR via le fonds de réaménagement du spectre (FRS) sur présentation de devis et de factures correspondants.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à engager toutes les démarches relatives à la prise en charge de ces coûts notamment la demande de devis auprès de prestataires techniques puis à signer la convention de financement avec l'ANFR.

**Vote : POUR Unanimité soit 15 voix**

#### **8. DELIBERATION POUR LANCEMENT D'UN MAPA POUR TRAVAUX SALLE POLYVALENTE DANS LE CADRE DES CEE**

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme sur le territoire du PHLV dans le cadre des TEPCV-CEE : principe des certificats d'économie d'énergie vendus à des producteurs d'énergie. C. COURTENS rappelle l'opportunité de ces opérations 2 et 3 et indique

que la première (logement) a été validée par EDF et est partie au paiement. Il s'agit, pour les opérations 2 et 3, de travaux d'isolation et de menuiserie sur les bâtiments publics. Madame le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 70 000 € HT. Le marché sera constitué de 2 Lots : 1 lot isolation pour un montant prévisionnel de 52 500 € HT et 1 lot menuiserie pour un montant prévisionnel de 17 500 € HT. Elle précise que la procédure utilisée sera celle d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recourir à un marché à procédure adaptée et à signer le marché après délibération de la commission d'appel d'offres.

**Vote :** POUR 9 (ESCURET, MARCOUYRE, COURTENS, CREBASSA, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB) CONTRE 1 (CANNAC) ABSTENTION 5 (CAHUZAC, CEBE, CORDIER, OURADOU, TARRAGA)

#### **9. AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES (FAIC) 2018**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que l'aide du Département aux communes (appelée désormais FAIC) 2018 est reconduite. Elle propose de retenir cette année 2018 la réfection de la voirie au Verdier Haut, intégrant le pluvial (suite aux épisodes cévenols de 2014) et étant donné que, pour d'autres voiries prioritaires (Raspe, Loungairou), il faut attendre que soit réalisé l'enfouissement des lignes HTA. L'estimatif est de 20600 €, étant entendu que la part d'autofinancement par la commune dans cette opération doit être au minimum de 20%.

**Vote :** POUR Unanimité soit 15 voix

#### **10. DELIBERATION DM BUDGET TOURISME POUR REPRISE DE PROVISIONS**

Madame le Maire rappelle que, suite à la décision de la Cour Administrative de Marseille (lecture en date du 17 octobre 2016), le bail emphytéotique liant la commune à la société Valmy a été annulé. De ce fait, tous les titres émis à l'encontre de cette société de 2011 à 2015 doivent être annulés. Une provision pour risques a été constituée de 162 912, 31 €. Il s'agit de reprendre cette provision en même temps que l'annulation des titres.

**Vote :** POUR Unanimité soit 15 voix

#### **11. CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE OFFICE DU TOURISME**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le local communal situé avenue de la gare, est utilisé par Office du Tourisme Communautaire du Minervois au Caroux en Haut Languedoc. Il y a lieu de régulariser la situation en établissant une convention d'autorisation d'occupation temporaire. Madame le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

**Vote :** POUR Unanimité soit 15 voix

#### **12. TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE CAMP DE BASE DU POLE DE PLEINE NATURE**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération fait suite à la réunion de travail qui s'est tenue en présence du Président de la Communauté de Communes « Du Minervois au Caroux » le mardi 5 juin. Elle rappelle que le projet « Camp de Base » a pris une autre ampleur avec la démolition de l'actuel OT et la réalisation d'un bâtiment mutualisé en dur. La Commune n'étant pas en mesure de porter le projet, elle doit en confier la maîtrise d'ouvrage à la CC. De fait, le solde va être demandé auprès du FEDER pour l'étude qui a été financée par la commune.

R.CAHUZAC rappelle la nécessité d'engager rapidement un maître d'œuvre afin d'avoir des propositions d'aménagement de l'ensemble de la place. Mme le Maire s'engage à contacter préalablement le CAUE.

**Vote :** POUR 14 (ESCURET, MARCOUYRE, CORDIER, COURTENS, CREBASSA, BOISSEZON, BOUISSON, CAHUZAC, CEBE, GUIBLAIN, OURADOU, TARRAGA, VISSAC, WEBB) CONTRE 1 (CANNAC)

### **13. DELIBERATION SUR TRAVAUX AU CAMPING SOUS CONVENTION DE MANDAT**

Madame le Maire rappelle l'historique des travaux de mise en conformité des réseaux secs et humides sur le camping de Tarassac, sous convention de mandat, avec une maîtrise d'ouvrage portée par l'ancienne CC Orb Jaur. La part communale (36,84%) qui n'avait pas été mandatée a été réclamée juste avant la fusion des CC. Suite à des réunions et des transmissions de documents demandées par le Maire et les adjoints concernés, la somme a été arrêtée à 183 620,91 € HT. Madame le Maire propose au conseil de valider cette somme comme étant la part communale de cette opération. R. CAHUZAC et R.CEBE font valoir que ce marché est entaché d'irrégularités administratives et s'étonnent que la CCOJ n'ait pas titré la somme due juste après la réalisation des travaux (juillet 2012). Ils indiquent au Conseil que par conséquent, ils s'opposent au paiement de la somme. C. COURTENS fait remarquer que les travaux ont été effectués et que ces réalisations de sécurité étaient une condition sine qua non du maintien de l'ouverture du camping.

**Vote :** POUR 7 (ESCURET, MARCOUYRE, COURTENS, CREBASSA, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB) CONTRE 6 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, CORDIER, OURADOU, TARRAGA) ABSTENTION 2 (BOISSEZON, BOUISSON)

### **14. DELIBERATION SUR MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DU DICRIM**

Les documents doivent faire l'objet d'une mise à jour pour la partie opérationnelle. Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a sollicité l'assistance de la société Predict Services pour cette mise à jour. Elle propose une réunion spécifiquement sur ce sujet qui serait l'occasion d'informer les membres du conseil municipal sur le fonctionnement des outils numériques tels vigicrues et wikipredict.

### **15. QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier des gérants du salon de coiffure par lequel ils font part de leur souhait d'acquérir le bien qu'actuellement ils louent : Madame le Maire propose préalablement la saisine des Domaines pour l'évaluation du bien.
- Schéma directeur de l'assainissement : Madame le Maire informe le Conseil de sa réunion avec un technicien du SATESE (qui va se fonder dans l'agence « Hérault Ingénierie »). Ces services peuvent intervenir en tant qu'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rédaction du cahier des charges.
- Point d'eau pour les agriculteurs : Madame le Maire s'engage à faire un courrier au président du SIAE afin que l'alimentation du point d'eau de Tarassac soit rétablie. C. COURTENS indique qu'il existe un point d'eau au lavoir de Mons déjà utilisé par des exploitants agricoles. J.M. VISSAC ajoute qu'il faut réfléchir à un point de pompage qui soit une alternative à l'utilisation d'eau potable pour les besoins agricoles.
- Courrier de demande de salle par des jeunes transmis à R. CEBE : C. COURTENS suggère que la petite salle au dessus de la salle polyvalente pourrait convenir après sa rénovation.
- Contentieux chemin du Raspe : R. CEBE demande à Mme le Maire qu'elle fasse le nécessaire pour que le chemin soit rétabli, l'affaire ayant été définitivement jugée.

Fin de la séance : 22h40.

Le secrétaire de séance :

Christian COURTENS

